



livreparisien.com



@SGLCE.CGT



@SGLCE\_CGT



01.43.31.53.51

# Les éditions **Robert Laffont** devant les prud'hommes pour « **ubérisation** »

**U**NE CONSŒUR CORRECTRICE a saisi le conseil de prud'hommes de Paris pour demander la requalification de sa relation de travail avec les éditions Robert Laffont (Editis).

Notre consœur a travaillé pendant plusieurs années sous le statut d'autoentrepreneur, à la demande des éditions Robert Laffont, alors qu'elle aurait dû être salariée, comme l'exige la convention collective nationale de l'édition, dont une annexe spécifique – l'annexe IV – régit le statut des correcteurs travaillant à domicile.

Derrière notre consœur, travailleuse précaire qui a eu le courage de relever la tête, il y a des centaines d'autres correctrices et correcteurs qui, comme elle, sont privés des droits attachés au contrat de travail par des maisons d'édition qui dévoient le statut d'autoentrepreneur pour s'offrir des travailleuses et travailleurs corvéables, mal payés, en dehors du cadre protecteur du contrat de travail et s'épargner le paiement des cotisations sociales.

Dans la loi, cette pratique a un nom : c'est le salariat déguisé ! Une relation de

travail qui échappe au salariat, mais sans aucun des avantages d'un statut réellement indépendant, puisque le lien de subordination est le même que pour les salariés et que les tarifs et les cadences sont fixés par l'employeur-client.

L'autoentrepreneuriat fait des ravages, il précarise à outrance, fragilise les statuts salariés et, à terme, menace même les métiers. Car qui voudra se former à la correction s'il n'a comme perspective qu'un statut de faux indépendant mais vrai précaire, celui d'un travailleur payé à la tâche, éjectable à tout moment sans indemnité, sans la protection du Code du travail et des accords collectifs, sans représentation syndicale officielle ?

**Pour soutenir notre consœur, le Syndicat général du Livre et de la communication écrite CGT est partie intervenante à ses côtés et appelle à un rassemblement, le jeudi 16 septembre 2021, à midi, devant le conseil de prud'hommes, 27, rue Louis-Blanc (Paris 10<sup>e</sup>).**

*Paris, le 14 septembre 2021*